

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
Du 28 novembre 2016**

COMPTE RENDU

DATE DE CONVOCATION : 21 novembre 2016

L'an deux mil seize le vingt-huit novembre à vingt heures trente le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, MM. Gérald GAUCLIN, Jean-Pierre LECOQ, Adjoints,
Mmes Brigitte BRUNEAU, Hélène CONGARD, Cécile DAILLIERES, Françoise DENIAU, M. Père Jean-Philippe DUVAL, Mmes Pénélope FILLON, Patricia LAVALLIERE, Christelle PANIER, M. Frédéric TOP
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Didier CHEVREUIL

Procuration : M. Didier CHEVREUIL donne procuration à M. Gérald GAUCLIN

Secrétaire de séance : Madame Cécile DAILLIERES

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu du conseil du 24 octobre 2016
2. Choix de l'entreprise pour le contrat de maintenance de l'éclairage public et du stade
3. Choix du maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'une M.A.M. (Maison d'Assistants Maternelles) dans le bâtiment « Reverdy »
4. Convention avec la Ville de Sablé pour l'acquisition d'un logiciel pour la gestion de la T.L.P.E. (Taxe Locale pour la Publicité Extérieure)
5. Ouverture des magasins le dimanche en 2017
6. Décision modificative n° 3 – Budget Général 2016 -
7. Ouverture de crédit à hauteur de 25 % des crédits 2016 pour les investissements 2017
8. Approbation du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFF)
9. Service d'instruction des autorisations du droit des sols – Avenant à la convention entre la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et la commune de Solesmes
10. Taxe d'Aménagement : Instauration sur le territoire communautaire – Avis de la commune de Solesmes
11. Convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe pour l'adhésion du plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique

1 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 24 octobre 2016 -

Le compte-rendu de la séance du 24 octobre 2016 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire tient à commencer la séance par la présentation de Madame Dany TAILPIED qui va remplacer Madame Patricia ROBUCHON, secrétaire générale, qui part en retraite le 1^{er} février 2017. Dany TAILPIED prendra son service le 1^{er} décembre prochain afin de se mettre au courant des dossiers pendant deux mois.

Monsieur le Maire présente également la 27^e édition du bulletin communal et le premier agenda communal pour l'année 2017. Il tient à remercier les membres de la commission pour son travail qui a permis d'offrir une nouvelle fois aux solesmiens un bulletin de qualité.

2 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DU STADE

Monsieur le Maire indique au Conseil que le contrat de maintenance concernant l'éclairage public et du stade est arrivé à échéance depuis le 24 juin 2016.

Une consultation a été organisée pour la signature d'un nouveau contrat de maintenance pour l'éclairage public et l'éclairage du stade sur une durée de 3 ans.

Cette consultation s'est basée sur :

- Parc d'éclairage public : 402 points lumineux et 15 armoires de commande
- Parc d'éclairage sportif : 12 projecteurs et 1 armoire de commande

3 entreprises ont été consultées :

Entreprise CITEOS, Entreprise SOGECO, Entreprise SPIE

Sur proposition de Monsieur le Maire , après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise CITEOS, mieux disante, pour un contrat de maintenance d'un an, reconductible 2 fois 1 an et prenant effet le 26 juin 2016 pour un montant de 7 026.96 € HT pour l'éclairage public et 197.52 € HT pour l'éclairage du stade. Ce présent avenant sera passé pour une première période d'un an et sera ensuite renouvelable par reconduction expresse d'année en année sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans. Chacune des parties pourra renoncer à la reconduction, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 4 mois au moins AVANT la date dite de reconduction.

Il est en outre demandé que l'entretien systématique (nettoyage et contrôle) ait lieu en avril 2017 et non pas en juillet 2017 comme prévu dans le planning des interventions. (Présence des suspensions florales en juillet)

3 – CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE M.A.M. (Maison d'Assistantes Maternelles)

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans les cadres des travaux d'aménagement nécessaires pour l'accueil d'une M.A.M. (Maison d'Assistantes Maternelles) dans les locaux de « la salle Reverdy », il propose de faire appel à un maître d'œuvre pour une étude de faisabilité comprenant un plan d'aménagement, un plan de masse et une estimation détaillée.

Les maîtres d'œuvre suivants ont été consultés :

- Jean-Louis CUSSOT le Mans (n'a pas pu répondre à la consultation pour raisons de santé)
- ARCHIBAT 72 Alexandre DUJON Sablé-sur-Sarthe
- BLEU D'ARCHI Patrick MALBOIS Le Mans

Après comparaison des offres, après délibération, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir la proposition de BLEU D'ARCHI, mieux disant pour un montant de 1 800 € HT.

**4 – CONVENTION AVEC LA VILLE DE SABLE POUR L'ACQUISITION
D'UN LOGICIEL POUR LA GESTION DE LA T.L.P.E.
(Taxe Locale pour la Publicité Extérieure)-**

Monsieur le Maire indique que la mission d'assistance TLPE confiée à un prestataire extérieur suite à consultation arrive à son terme. D'un commun accord, les communes de Solesmes et de Sablé ont souhaité ne pas renouveler la consultation pour reprendre en interne la gestion de la TLPE avec l'aide d'un logiciel métier adapté.

Il a été convenu entre les communes que ces dernières aient le même logiciel métier.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention ci-jointe entre la commune de Sablé sur Sarthe et de Solesmes.

**5 – OUVERTURE DOMINICALE DES MAGASINS
A SOLESMES EN 2017**

Issue de la loi du 06 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite Macron), la nouvelle réglementation relative à la dérogation au repos dominical accordée par le Maire pour les commerces de détail, s'applique depuis 2016 (article L3132-26 du code du travail)

Après avoir entendu, les demandes des différentes associations et organismes, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2017 la liste suivante de dimanche :

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile :

8 et 15 janvier, 2 juillet, 27 août, 3 et 10 septembre, 19 et 26 novembre, 3, 10, 17 et 24 décembre 2017

Pour les commerces de détail automobile :

15 janvier, 19 mars, 18 juin, 17 septembre et 15 octobre 2017.

Le nombre de dimanches envisagé dépassant les 5 dimanches, un courrier en date du 3 octobre 2016 sollicitant l'avis du conseil communautaire a été envoyé. Un courrier a également été envoyé aux organisations professionnelles concernées en date du 21 octobre 2016

**6 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 –
BUDGET GENERAL 2017 -**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Maire à effectuer la décision modificative n° 3 – Budget Général – suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

	DM ₃	Soit nouvelle inscription :
64138 Autres indemnités (pour le stagiaire)	+ 2 000.00 €	13 889.00 €
Soit un total de	+2 000.00 €	

Recettes :

	DM ₃	Soit nouvelle inscription :
6419 Remboursements sur rémunérations	+ 2 000.00 €	2 000.00 €
Soit un total de	+ 2 000.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

	DM ₃	Soit nouvelle inscription :
2121 Plantations	+ 2 000.00 €	2 000.00 €
2315 Travaux, voirie, éclairage public	- 2 000.00 €	162 617.81 €
Soit un total de	+ 0 €	

**7 – OUVERTURE DE CREDIT à hauteur de 25 % des crédits 2016 POUR
LES INVESTISSEMENTS 2017**

Conformément à l'article 5 de la Loi n° 88.13 du 05 janvier 1998, Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits d'investissement pour 2017 pour un montant de 94 000 € correspondant à la limite de 25 % des crédits d'investissement 2016, et de s'engager à inscrire ces 94 000 € au Budget Primitif 2017.

Cette disposition a pour objet de lancer dès maintenant des travaux à exécuter rapidement.

**8 – APPROBATION DU PACT FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE
(P.F.F.)**

**9– SERVICE D’INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES
SOLS – Avenant à la convention avec la communauté de communes
de Sablé**

**10 – TAXE D’AMENAGEMENT : Instauration sur le territoire
communautaire – Avis de la commune de Solesmes -**

Monsieur le Maire propose au conseil de retirer de l’ordre du jour ces trois points qui sont dépendants les uns des autres, et de leur présenter au vote lors de la prochaine réunion du lundi 23 janvier 2017.
A l’unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable au report du vote pour ces trois points lors du conseil du 23 janvier 2017.

**11 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC la Fédération
Départementale des Groupements de Défense contre les
Organismes Nuisibles (FDGDON) de la Sarthe
pour l’adhésion au plan d’action de lutte collective contre
le frelon asiatique**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

- de passer une convention de partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe pour la lutte contre le frelon asiatique et autorise Monsieur le Maire à la signer
- que la commune s’engage à financer (pour les interventions réalisées sur le domaine privé) le coût TTC de l’intervention à hauteur de 50 %. Le solde de l’intervention sera directement facturé par l’entreprise prestataire au particulier.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 15.